

Lettre de mission de l’administrateur Local de l’ENT

Dans chaque établissement inscrit dans le projet ENT WILAPA, une commission numérique est mise en place et un administrateur local a été nommé par le chef d’établissement.

Une mission d'administrateur local de l'ENT est confiée pour l'année scolaire 2023-2024 à « Nom » « Prénom » », « qualité » au « établissement ».

Sous l’autorité du chef d’établissement, **l’administrateur de l’ENT a pour mission** :

* D'administrer l'espace numérique de travail académique au sein de l'établissement :
	+ Assurer les opérations de transition d'année scolaire : initialisation de l’ENT, import de bases et vérification des données issues de l'annuaire académique fédérateur ;
	+ Mettre en œuvre le paramétrage adéquat de l'ENT (activation ou désactivation de fonctionnalités, gestion des droits...) dans le respect des directives de l’établissement ;
	+ Effectuer les paramétrages et saisies complémentaires (liste des ressources réservables, …) ;
	+ Veiller au bon déroulement des opérations et à la mise à jour des données
* De développer les usages de l'ENT au sein de l'établissement :
	+ Accompagner les enseignants dans les usages pédagogiques de l'ENT aux côtés du référent numérique (ressources numériques, plateforme Moodle...) ;
	+ Assurer des formations de proximité en fonction des besoins ;
	+ Assurer une veille technologique et sa bonne diffusion auprès des équipes pédagogiques.
* D'assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l'établissement :
	+ Participer à la commission numérique de l’établissement ;
	+ Assurer la liaison avec les partenaires institutionnels (DRANE, réseau des administrateurs) ;
	+ Assurer la diffusion de la politique numérique académique en relation avec la DRANE.
* D'échanger et contribuer au sein du réseau des administrateurs ENT
	+ Participer aux réunions et aux formations à destination des administrateurs ENT ;
	+ Mutualiser les retours d’expériences.

Dans la phase de déploiement de l’ENT, l’administrateur local s’entretiendra régulièrement avec le chef d'établissement. Il établira en fin d’année scolaire un rapport d’activités.

A  , le

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le chef d’établissement |  | L'administrateur local de l'ENT |
|  |  |  |
| « Prénom et NOM chef etab » |  | « Prénom et NOM ADML » |